



DG Éducation et culture

Leonardo da Vinci

pisteur  
No LLP-LdV/Tol/2008/RO/026



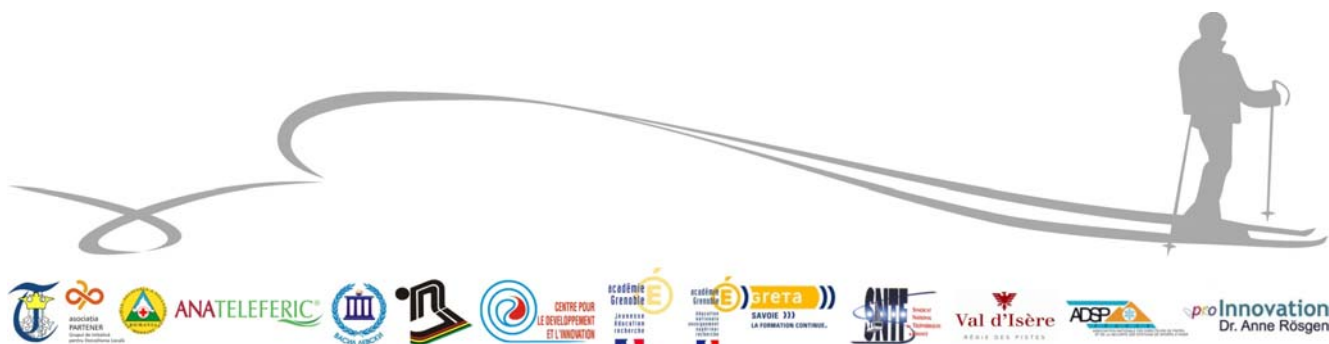
# Etude des conditions de transférabilité du Brevet National Pisteur Secouriste Français en Bulgarie et Roumanie



Document no. 2\_EU\_fr

# ETUDE DES CONDITIONS DE TRANSFÉRABILITÉ DU BREVET NATIONAL PISTEURS SECOURISTE FRANÇAIS EN BULGARIE ET ROUMANIE

Novembre 2010



# SOMMAIRE

<b>1</b>	<b>LE PROJET PISTEUR</b>	<b>4</b>
<b>2</b>	<b>METHODOLOGIE DU PROJET</b>	<b>7</b>
<b>3</b>	<b>LES PRODUCTIONS DU PROJET</b>	<b>9</b>
<b>4</b>	<b>FINALITE DE L'ETUDE DE TRANSFERABILITE</b>	<b>12</b>
<b>5</b>	<b>METHODOLOGIE UTILISEE</b>	<b>14</b>
<b>5.1</b>	<b>Mode opératoire</b>	<b>14</b>
<b>5.2</b>	<b>Outils utilisés</b>	<b>14</b>
<b>5.3</b>	<b>Rôle des différents partenaires</b>	<b>15</b>
<b>5.4</b>	<b>Composition du groupe de travail</b>	<b>16</b>
<b>5.5</b>	<b>Calendrier de travail</b>	<b>17</b>
<b>6</b>	<b>ETUDE DES CONDITIONS DE TRANSFERABILITE</b>	<b>18</b>
<b>6.1</b>	<b>Recensement des pratiques formatives dans les trois pays partenaires</b>	<b>18</b>
6.1.1	Tableau comparatif de L'Etat des Emplois dans les 3 pays	18
6.1.2	Tableau comparatif de l'Etat des formations des 4 fonctions dans les trois pays	19
6.1.2.1	Descriptif des formations dans les trois pays sur la fonction aménagement et sécurisation	21
6.1.2.2	Descriptif des formations dans les trois pays sur la fonction SECOURS	22
6.1.2.2.1	En Bulgarie	22
6.1.2.2.2	En Roumanie	23
6.1.2.2.3	En France	25
6.1.2.3	Descriptif des formations dans les trois pays sur la fonction DAMAGE	26
6.1.2.3.1	En Bulgarie	26
6.1.2.3.2	En Roumanie	27
6.1.2.3.3	En France	27
6.1.2.4	Descriptif des formations dans les trois pays sur la fonction NIVOCULTURE	28
6.1.2.4.1	En Bulgarie	28
6.1.2.4.2	En Roumanie	29
6.1.2.4.3	En France	30
6.1.3	Prise de décisions concernant les transferts dans les fonctions (F1 -F4) dans les 3 pays	30
6.1.3.1	F1 Aménagement et exploitation des pistes, sécurisation	31
6.1.3.2	F2 Secours sur le domaine skiable	31

6.1.3.3 F3 Damage	32
6.1.3.4 F4 Production de neige de culture	33
6.1.4 Etat des formations d'INSTRUC TEURS – Formateurs dans les 3 pays	33
6.1.4.1 Descriptif des formations DES FORMATEURS sur les 4 Fonctions	34
6.1.4.1.1 En Bulgarie	34
6.1.4.1.2 En Roumanie	35
6.1.5 Prise de décisions concernant les formations d'INSTRUCTEURS dans les 3 pays	37
	37
6.1.5.1 F1 Aménagement et exploitation des pistes, sécurisation	37
6.1.5.2 F2 Secours	37
6.1.5.3 F3 Damage	38
6.1.5.4 F4 Nivoculture	38
<b>6.2 . LES PROCEDURES D'ENREGISTREMENT DES QUALIFICATIONS EN ROUMANIE ET EN BULGARIE.</b>	<b>40</b>
6.2.1 Le cadre national de la formation professionnelle en Roumanie	40
6.2.2 Analyse des conditions de transfert du Brevet pisteur secouriste français en Roumanie	44
6.2.3 Le système d'enregistrement des certifications en Bulgarie	46
6.2.4 Analyse des conditions de transferts du Brevet pisteur secouriste français en Bulgarie	47
<b>6.3 - LES FACTEURS D'INFLUENCE SUR LE TRANSFERT</b>	<b>48</b>
6.3.1 Les facteurs propres aux acteurs	48
6.3.2 Les facteurs propres au dispositif de formation	49
6.3.3 Les facteurs propres au fonctionnement institutionnel	49
<b>7 CONCLUSION</b>	<b>51</b>
<b>8 GLOSSAIRE</b>	<b>52</b>

# 1

## LE PROJET PISTEUR

Le développement des stations de ski est un enjeu pour le développement économique des régions montagneuses de la Roumanie et de la Bulgarie. Les stations existantes n'ont pas atteint le niveau de qualité de service qui est proposé dans les grandes stations européennes et en particulier françaises. La France a acquis une grande notoriété dans ce domaine, elle comprend la plupart des grandes stations de ski internationales.

Les activités qui au regard de la pratique du ski, peuvent être considérées comme des activités clés, portent sur, la préparation, l'entretien des pistes, la sécurité préventive et le secours sur le domaine skiable. Ces activités constituent la préoccupation majeure des stations de ski. Les personnels qui travaillent à remplir ces objectifs ont des missions très diverses : aménagement, préparation et entretien des pistes, fabrication de la neige, accueil, prévention, balisage, signalisation, information, gestion, pose de dispositif de protection, déclenchement des avalanches, secours. Si la fonction secours est organisée dans ces deux pays, celle de l'entretien et de la sécurisation du domaine skiable n'est pas structurée. Ces deux fonctions sont dissociées en Roumanie et Bulgarie, elles sont regroupées en France. Ces deux fonctions font l'objet d'une certification française, le brevet de pisteur/secouriste.

Le projet consiste à transférer la certification française dans les deux pays bénéficiaires, en l'adaptant aux contextes spécifiques de ces deux pays.

### Les résultats du projet sont les suivants:

- R1.** Un état des lieux (organisation des services des pistes, fonctions des pisteurs, formations existantes dans les 3 pays partenaires).
- R2.** Une étude des conditions de transférabilité du brevet français aux 2 pays partenaires.
- R3.** Pour chacune des deux fonctions, l'entretien et le secours, un référentiel des activités professionnelles.

- R4a.** Un programme de formation des pisteurs/secouristes, modulaire, progressif et intégré, un corpus de ressources pédagogiques par transfert du dispositif français.
- R4b.** Mise en conformité avec le cadre européen des certifications professionnelles. Etude des possibilités d'intégration de nouveau dispositif de formation dans les réglementations nationales en Bulgarie et Roumanie.
- R5.** Un programme de formation de formateurs de pisteurs/secouristes conçu et mis en œuvre pour un groupe test de 18 maîtres pisteurs (9 dans chaque pays).
- R6.** Un site web, une plaquette de présentation, un CD Rom de présentation des productions du projet.

Le projet vise comme objectif général la professionnalisation des pisteurs dans les deux pays, Roumanie et Bulgarie de façon à contribuer à l'élévation du niveau de qualité de services proposées dans leurs stations de ski. A une échéance plus lointaine, il s'agit aussi de favoriser la mobilité de ces professionnels au sein des stations de ski européennes, mobilité qui accompagnera l'internationalisation de la clientèle.

Le projet consiste à transférer, en l'adaptant, le brevet français qui a fait ses preuves. Ce dispositif s'est progressivement construit depuis les années 70. Il a été rénové dans les années 90.

Le choix qui a été fait de transférer les brevets français dans le cadre de ce projet répond à une double motivation :

- D'une part, les deux pays partenaires, la Roumanie et la Bulgarie sont en demande de transfert d'ingénierie pour la mise à niveau de leur propre système de formation encore fortement marqué par le modèle collectiviste.
- D'autre part, les deux associations professionnelles françaises, la Société des remontées mécaniques de France (SNTF) et l'Association des Directeurs des Services des Pistes (ADSP) sont en recherche pour la réactualisation des certifications qu'elles ont construites progressivement depuis une trentaine d'années.

En effet, ces deux associations, créées en 1980 se sont beaucoup impliquées dans la prise en charges des problèmes liés à la fonction puisqu'elles ont pour mission principale de suivre la formation des pisteurs secouristes et d'organiser les stages de recyclages. La présence de ces deux associations au sein du consortium montre l'intérêt qu'elles portent au projet.

On assiste à une évolution des pratiques de glisse, des types de clientèles, des contextes économiques de stations, des techniques et matériels de secours. A la partie connaissances techniques de base qui prévalait lors de la création du brevet, se rajoutent aujourd'hui une

dimension communication commerciale, la prévention des risques environnementaux,. La complexité croissante de ce métier impose aussi que soit portée attention à la formation pédagogique des formateurs de pisteurs (les maîtres pisteurs en France).

Le transfert consistera à mettre à disposition des partenaires roumains et bulgare le produit de l'expérience française, le brevet de pisteur secouriste. Les partenaires roumain et bulgare, pourront s'appropriier tout ou partie de ce brevet et de ses composantes, et ce en fonction des enjeux auxquels ils sont confrontés et du cadre réglementaire dans lequel se situe leur action. Les différentes activités prévues dans le projet permettront d'adapter les parties transférées pour que soit pleinement tenu compte des spécificités des contextes des stations de ces deux pays.

**A l'occasion de ce projet de transfert, il sera aussi question :**

- de réflexion sur les avantages et les inconvénients de la dissociation des fonctions entretien d'une part et secours d'autre part puisque le débat est ouvert dans les 3 pays
- d'adaptation du dispositif français (contenu de formation et qualifications professionnelles) aux contextes roumain et bulgare
- mais aussi de faire partager entre partenaires européens une même culture pédagogique centrée sur une même approche,« l'Approche Par Compétences » (APC).

L'autre caractéristique importante de cette culture pédagogique européenne porte sur le cadre européen de certification. La mondialisation des échanges évoquée ci-dessus concerne les hommes et leur qualification. Tant que la mobilité des hommes était insignifiante, la transparence des qualifications n'était pas nécessaire. La situation présente est tout autre. Chaque pays a besoin d'attirer à lui les meilleurs talents. Pour cela, il est nécessaire de construire un espace européen des certifications professionnelles. Cette dimension européenne des certifications professionnelles n'est pas encore considérée comme évidente par les différents acteurs des systèmes de formation professionnelle. Le projet Léonardo est un instrument privilégié pour construire cette « culture européenne ».

Lors de l'adaptation de ce brevet aux contextes roumain et bulgare, il sera créé un référentiel d'activités professionnelles, un référentiel de formation pour chacun des grands domaines d'activités(entretien, balisage, communication, sécurisation, secours etc.). De ces référentiels d'activités professionnelles seront dérivés les savoirs constitutifs des compétences mises en oeuvre dans ces activités.

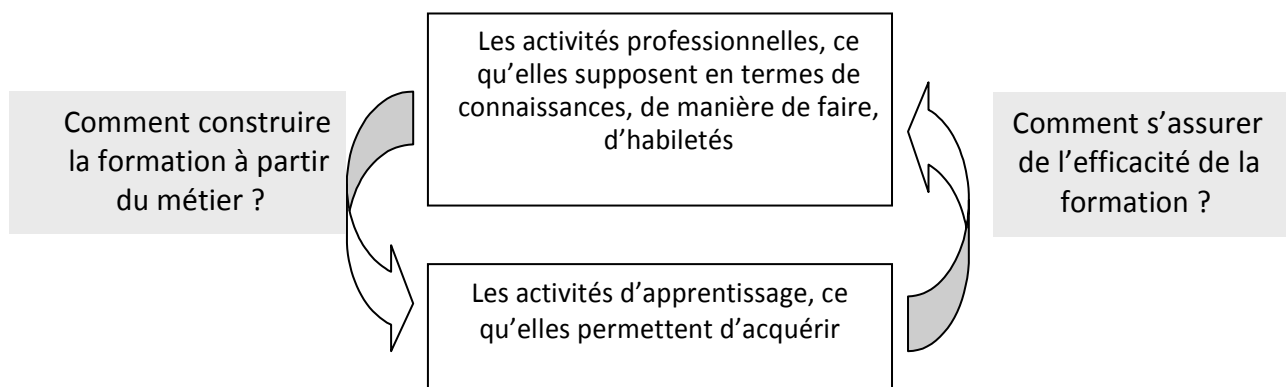
Le dispositif de formation qui en résultera sera mis en conformité avec le Cadre Européen des Certifications Professionnelles (positionnement sur l'un des 8 niveaux, attribution des EVCT).

# 2

## METHODOLOGIE DU PROJET

### L'APPROCHE PAR COMPETENCES, FIL DIRECTEUR DU PROJET

Les formateurs ont progressivement développé une approche pour « penser la formation comme un levier de la performance économique », il s'agit de l'Approche Par Compétences. L'APC est une approche, une manière de voir, un fil conducteur qui donne du sens aux pratiques de formation. Ce fil conducteur consiste à mettre en articulation les activités professionnelles actuelles et en devenir d'un emploi donné, et la formation des titulaires de cet emploi, de telle sorte que les acquis de la formation se transforment en effets sur le poste de travail.



Ce fil conducteur qu'est l'APC a donné naissance à un nouveau domaine de compétences des formateurs, celui de **l'ingénierie de formation**.

La définition de l'ingénierie de formation que nous avons retenue dans le projet est la suivante : « Ensemble des méthodes des ingénieurs appliquées à la formation ». La cible de l'analyse est une organisation, un service. L'ingénierie de formation est donc un ensemble de méthodes, outils, démarches qui visent à

- Analyser la problématique ressources humaines d'une organisation de travail
- A traduire cette problématique en besoins de formation
- A définir les conditions dans lesquelles cette formation est susceptible de répondre aux besoins
- A évaluer si l'action a produit ses effets sur la problématique
- A éventuellement apporter des correctifs. »



- Dans le cadre du transfert, il a été fait appel aux méthodologies d'ingénierie de formation en application de l'Approche Par Compétences. L'ensemble des productions qui ont fait l'objet de choix méthodologiques sont les suivantes :
- Méthodologie de construction des états des lieux concernant l'organisation des fonctions entretien et secours sur le domaine skiable dans les 3 pays
- Méthodologie de construction du Référentiel des activités professionnelles
- Méthodologie de positionnement du dispositif de formation modulaire des Pisteurs dans le cadre européen des certifications Professionnelles

# 3

## LES PRODUCTIONS DU PROJET

No.	Titre du document	Code
1	Etat des lieux concernant l'organisation des fonctions entretien et secours sur le domaine skiable en Bulgarie (en langue française)	1_BG_fr
	Etat des lieux concernant l'organisation des fonctions entretien et secours sur le domaine skiable en Bulgarie (en langue bulgare)	1_BG_bg
2	Etat des lieux concernant l'organisation des fonctions entretien et secours sur le domaine skiable en France (en langue française)	1_FR_fr
3	Etat des lieux concernant l'organisation des fonctions entretien et secours sur le domaine skiable en Roumanie (en langue française)	1_RO_fr
	Etat des lieux concernant l'organisation des fonctions entretien et secours sur le domaine skiable en Roumanie (en langue roumaine)	1_RO_ro
4	Synthèse européenne des état des lieux concernant l'organisation des fonctions entretien et secours sur le domaine skiable en Bulgarie, France et Roumanie (en langue bulgare)	1_EU_bg
	Synthèse européenne des état des lieux concernant l'organisation des fonctions entretien et secours sur le domaine skiable en Bulgarie, France et Roumanie (en langue française)	1_EU_fr
	Synthèse européenne des état des lieux concernant l'organisation des fonctions entretien et secours sur le domaine skiable en Bulgarie, France et Roumanie (en langue roumaine)	1_EU_ro

5	Etude des conditions de transférabilité du Brevet National Pisteur Secouriste Français en Bulgarie et Roumanie (en langue bulgare)	2_EU_bg
	Etude des conditions de transférabilité du Brevet National Pisteur Secouriste Français en Bulgarie et Roumanie (en langue françaises)	2_EU_fr
	Etude des conditions de transférabilité du Brevet National Pisteur Secouriste Français en Bulgarie et Roumanie (en langue roumaine)	2_EU_ro
6	Référentiel des activités professionnelles des Pisteurs/Secouristes en Bulgarie (en langue bulgare)	3_BG_bg
	Référentiel des activités professionnelles des Pisteurs/Secouristes en Bulgarie (en langue française)	3_BG_fr
7	Référentiel des activités professionnelles des Pisteurs/Secouristes en France (en langue française)	3_FR_fr
8	Référentiel des activités professionnelles des Pisteurs/Secouristes en Roumanie (en langue française)	3_RO_fr
	Référentiel des activités professionnelles des Pisteurs/Secouristes en Roumanie (en langue roumaine)	3_RO_ro
9	Référentiel européen des activités professionnelles des Pisteurs (en langue bulgare)	3_EU_bg
	Référentiel européen des activités professionnelles des Pisteurs (en langue française)	3_EU_fr
	Référentiel européen des activités professionnelles des Pisteurs (en langue roumaine)	3_EU_ro
10	Programme européen de formation modulaire de Pisteurs (en langue bulgare)	4_EU_bg
	Programme européen de formation modulaire de Pisteurs (en langue française)	4_EU_fr

	Programme européen de formation modulaire de Pisteurs (en langue roumaine)	4_EU_ro
11	Liste des ressources pédagogiques relatives à la formation européenne modulaire de Pisteurs/Secouristes	5_EU_bg_fr_ro
12	Programme européen de formation de formateurs (en langue bulgare)	6_EU_bg
	Programme européen de formation de formateurs (en langue française)	6_EU_fr
	Programme européen de formation de formateurs (en langue roumaine)	6_EU_ro
13	Site Internet <b>www.pisteur.eu</b>	7_EU_bg_fr_ro
14	Brochure Transfert du Brevet National Pisteur Secouriste Français en Bulgarie et Roumanie (en langue bulgare)	8_EU_bg
	Brochure Transfert du Brevet National Pisteur Secouriste Français en Bulgarie et Roumanie (en langue française)	8_EU_fr
	Brochure Transfert du Brevet National Pisteur Secouriste Français en Bulgarie et Roumanie (en langue roumaine)	8_EU_ro
15	CD-rom Transfert du Brevet National Pisteur Secouriste Français en Bulgarie et Roumanie	9_EU_bg_fr_ro

# 4

## FINALITE DE L'ETUDE DE TRANSFERABILITE

L'étude des conditions de transférabilité du Brevet National Pisteur Secouriste doit permettre d'identifier l'ensemble des conditions nécessaires à l'adaptation locale de l'expérience française en matière de formation en Bulgarie et en Roumanie.

La comparaison des Etats des Lieux a permis de comprendre les aspects communs, les spécificités et réorienter notre futur plan de travail.

Ce projet transfert du Brevet National Pisteur n'induit pas de changement dans l'organisation des différents services , chaque pays libre demeure libre et autonome. Cet examen des conditions de transférabilité est un élément d'aide à la réflexion menée sur la formation des pisteurs en France, Roumanie et Bulgarie. A cette occasion, sont recensées toutes les questions qui pose et toute les difficultés concrètes que soulève l'éventualité du transfert.

Bien entendu, l'étude devra prendre en considération les besoins futurs des partenaires et leur intérêt à conserver tout ou partie du Brevet National du Pisteur Secouriste français.

A ce stade de l'exercice, il est bien entendu que éléments de réponse apportés ne sont pas nécessairement définitifs mais représentent des orientations de travail qui si l'hypothèse de transfert était mise en œuvre, pourront évoluer ultérieurement, notamment après mise au point des organisations, des services et des critères d'enregistrement des qualifications en Bulgarie et en Roumanie.

Nous retiendrons comme sujet d'analyse la question suivante :

Face à la multiplicité des acteurs publics et privés , au contexte politique et socio- économique , aux paramètres humains et aux enjeux qui se retrouvent et se confrontent , les professionnels français sont parvenus à former grâce au Brevet National Pisteur Secouriste des acteurs incontournables du domaine skiable français que sont les Pisteurs Secouristes s'inscrivant ,en parfaite adéquation avec leur environnement , dans une évolution constante du tourisme hivernal du ski.

Aujourd'hui, ce projet de transfert nous amène tout naturellement à nous poser la question suivante : Quelles sont les conditions d'un transfert du brevet national français vers la Bulgarie et la Roumanie.

**Il s'agit donc, pour répondre à cette question :**

- D'identifier les catégories d'emploi ( ou fonction) impactées par le transfert
- De recenser les pratiques en place dans les modes de formations existants,
- De comparer les cadres réglementaires (liés entre autre aux enregistrements des qualifications) inhérents à chaque pays partenaire,

Ces trois aspects doivent permettre d'identifier les facteurs qui seront des freins ou des atouts au transfert

Et ainsi appréhender ce qui est transposable et ce qui ne l'est pas et à quelles conditions.

# 5

## METHODOLOGIE UTILISEE

### 5.1 Mode opératoire

Une étude comparative des pratiques des trois pays ( Bulgarie, France et Roumanie) basée sur les trois états des lieux nationaux est conduite pour comprendre et en retirer les aspects communs et les spécificités inhérentes à chaque pays. :

- Nombre de RAP créés,
- Etat de ce qui existe en matière de formations relatives à ces fonctions,
- Quelles sont les possibilités de transférer/adapter tout ou partie du Brevet National Pisteur Secouristes français

#### Ce tableau comparatif a porté sur :

- Etat des emplois dans les 3 pays,
- Etat des formations dans les 3 pays.
- Descriptif des formations sur les 4 Fonctions suivantes ( aménagement, entretien et sécurisation des pistes, secours, damage et nivoculture- production de neige artificielle)
- Etat des formations de recyclage ou perfectionnement dans les 3 pays
- Etat des formations d'Instructeurs dans les 3 pays
- Descriptif des formations des Formateurs sur les 4 Fonctions

### 5.2 Outils utilisés

Les groupes de travail français, bulgare et roumain ont finalisé un tableau comparatif sur les champs de l' emploi, formation et cadre réglementaire et de l' existant dans chaque pays en lien avec les 4 fonctions déclinées lors des trois Etats des lieux :

- Aménagement et exploitation des pistes
- Secours
- Damage
- Production de neige de culture

La comparaison a donné lieu à une étude comparative focalisant sur les points pouvant influencer sur le transfert.

### Grilles utilisées dans les trois pays.

<b>FONCTIONS</b>	<b>Bulgarie</b>	<b>France</b>	<b>Roumanie</b>
F1 (aménagement et exploitation des pistes, sécurisation)			
F2 (secours sur Le domaine skiable)			
F3 (damage)			
F4 (production de neige de culture)			

<b>Intitulé de la</b>	
<b>Emploi concerné</b>	Pisteur - Secouriste
<b>Contenu</b>	
<b>Durée</b>	
<b>Pré-requis</b>	
<b>Examen</b>	
<b>Certification</b>	
<b>Jury</b>	

### **5.3 Rôle des différents partenaires**

Dans les 3 pays partenaires ont constitué un groupe de travail pour la conduite des enquêtes, des recherches et l'élaboration des grilles d'analyses présentées ci-dessus.

Une synthèse des éléments transmis par les trois pays a donné lieu à la rédaction de l'étude des conditions de transférabilité



#### 5.4 Composition du groupe de travail

<b>Nom</b>	<b>Fonction</b>	<b>Institution</b>
Tsvetalina KANEVA	EXPERT	CDI
Carmen BARNA	EXPERT	Université de Transilvania
Ion SOARES	Directeur Adjoint	ANA TELEFERIC
Milena KULEVA	EXPERT	Académie Nationale des
Zahari SHOPOV	Directeur	Pamporovo AD
Georgi KARMITEV	Directeur Adjoint	Pamporovo AD
Catalin ILASCU	Expert	As. Partener GIDL
Alina CIORNEI	Conseillere formation	As. Partener GIDL
Lourdes FERNANDES	Chef de projet	GRETA SAVOIE
Jean Lou COSTERG	Directeur Service des Pistes -	Régie des pistes de Val
Christian HOTTEGINDRE	Vice Président formation	Association des directeurs Service des Pistes et
Ludovic COHENDET	Chargé de mission Formation	Syndicat national des
Serge RIVEILL	Chargé de mission Pistes	Syndicat national des
Dominique JUIN	Maître -Pisteur -Formateur	Service des pistes de Tignes
Bernard PASCAL	Maître-Pisteur–Formateur	Services des Pistes de Val
Luc HOARAU	Coordonnateur formation	GRETA SAVOIE
Jean Noel Pachoud	Coordonnateur général du projet	GIP FIPAG

## 5.5 Calendrier de travail

<b>Nature du regroupement</b>	<b>Lieu</b>	<b>Dates</b>	<b>Objet</b>
Comité de pilotage	Chambéry	15 au 18 juin 2009	Présentation des 3 états des lieux Elaboration d'une synthèse et de l'Etude des condition de transférabilité
Comité de Pilotage	Sofia	29 au 30 septembre 2009	Rappel de la méthodologie retenue pour l'étude des conditions de transférabilité.
Séminaire européen	Sofia Pamporovo	Du 21 au 23 octobre 2009	Validation des productions par les professionnels
Comité de pilotage	Lyon	Du 10 au 12 mars 2010	Finalisation et validation des livrables.

# 6

## ETUDE DES CONDITIONS DE TRANSFERABILITE

### 6.1 Recensement des pratiques formatives dans les trois pays partenaires

#### 6.1.1 Tableau comparatif de L'Etat des Emplois dans les 3 pays

Les groupes de travail français, bulgare et roumain ont finalisé un tableau comparatif des différents emplois existant dans chaque pays en lien avec les 4 fonctions déclinées lors des trois Etats des lieux

<b>FONCTIONS</b>	<b>Bulgarie</b>	<b>France</b>	<b>Roumanie</b>
<b>F1 (aménagement et exploitation des pistes, sécurisation)</b>	Instructeur de ski Machiniste ?? Opérateur de téléportés ?? Opérateur enneigeur ?? Patrouilleurs à ski	Pisteur secouriste	Agent des pistes
<b>F2 (secours sur le domaine skiable)</b>	Sauveteur en montagne	Pisteur secouriste	Sauveteur en montagne
<b>F3 (damage)</b>	Machiniste	Conducteur d'engins de damage	Conducteur de dameuse
<b>F4 (production de neige de culture)</b>	Opérateur d'enneigeur	Nivoculteur	Producteur de neige de culture

## 6.1.2 Tableau comparatif de l'Etat des formations des 4 fonctions dans les trois pays

Les tableaux comparatifs portent sur les 4 fonctions déterminées au préalable par les professionnels français bulgares et roumains , étudiées lors des états des lieux dan chaque pays partenaires :

- Aménagement, exploitation des pistes et sécurisation
- Secours
- Damage
- Nivoculture

<b>FONCTIONS</b>	<b>Bulgarie</b>	<b>France</b>	<b>Roumanie</b>
<b>F1 (aménagement et exploitation des pistes, sécurisation)</b>	Il n'existe pas de programme de formation	Brevet National de pisteur secouriste  La partie sécurisation est déjà traitée La partie exploitation et aménagement existe mais n'est pas institutionnalisée	Il n'existe pas de Programme de formation
<b>F2 (secours sur le domaine skiable)</b>	Il existe un programme de formation de sauveteur en montagne sur 2 niveaux assuré par le Service de secours en montagne.	Brevet National de pisteur secouriste La partie Secours est déjà traitée, dans la formation commune du Pisteur- Secouriste	Il existe un programme de formation débouchant sur « l'attestation de sauveteur en montagne »

<b>F3 (damage)</b>	Il existe une formation assurée par les constructeurs	Construction en cours d'un Certificat de Qualification Professionnelle  Il existe : - une attestation de contrôle des connaissances délivrée par l'ADSP, - - un examen SNTF	Il existe une formation assurée par les constructeurs
<b>F4 (production de neige de culture)</b>	Il existe une formation assurée par les constructeurs	Construction en cours d'un certificat de Qualification Professionnelle.  Il existe aussi des Formations constructeurs.  Formation de Nivoculteur du Greta Savoie délivrant une attestation de compétences	Il existe une formation assurée par les constructeurs (technologies machines)

### 6.1.2.1 Descriptif des formations dans les trois pays sur la fonction aménagement et sécurisation

A l'inverse de la France, en Bulgarie de même qu'en Roumanie, il n'existe pas pour l'instant de formation inhérente à la fonction aménagement et sécurisation.

Seule la France propose une réponse formative à l'exercice de cette fonction : le Brevet National Pisteur Secouriste.

#### En France

<b>Intitulé de la formation</b>	<b>BREVET NATIONAL PISTEUR SECOURISTE 1<sup>er</sup> degré</b>
	Sécurisation Module CGMM+ Spécifique
<b>Emploi concerné (fonction)</b>	Pisteur - Secouriste
<b>Contenu</b>	Prévention : balisage, jalonnage, déclenchement, protection signalisation, accueil - information, réglementation, DVA (Détection Victime Avalanche)
<b>Durée</b>	20 heures
<b>Pré-requis</b>	18 ans, Test technique, PSE 1 - PSE 2 ( Modules de secourisme de 35 heures chacun).
<b>Examen</b>	Epreuve CGMM- Examen spécifique
<b>Certification</b>	BNPS 1 <sup>er</sup> degré ski alpin
<b>Jury</b>	Composition du Jury – Services Ministère Jeunesse et Sports – Direction générale de la police nationale – Direction générale de la gendarmerie nationale - Associations nationales des maires de stations de sports d'hiver et d'été – Association nationale des directeurs des services des pistes et de la sécurité des stations de sport d'hiver – Association nationale des pisteurs secouristes – Syndicat National des téléphériques de France
<b>Cadre réglementaire</b>	Décret Pisteur Secouriste 92.1379 – 30/12/1992 Décret Pisteur Secouriste 79 869 –05/10/1979

### 6.1.2.2 Descriptif des formations dans les trois pays sur la fonction SECOURS

Les formations relatives à cette fonction sont particulièrement bien définies et réglementées dans les trois pays partenaires.

#### 6.1.2.2.1 En Bulgarie

<b>Intitulé de la formation</b>	<b>1. Formation pour des sauveteurs – il y a 2 parties</b>
	1.2 Formation de sauveteur
<b>Emploi concerné (fonction)</b>	Sauveteur en montagne / SECOURS EN MONTAGNE (y compris le secours sur les pistes)
<b>Contenu</b>	<p>1.1. 1 cours de 8 jours – dans des conditions Hiver ; 1 cours de 8 jours – dans des conditions Eté (en première année)</p> <p>1.2. Après avoir fini avec succès la formation de stagiaire il y a un stage comme stagiaire (avec des droits réduits) et l'année suivante il commence la formation de sauveteur 1 cours de 8 jours – dans des conditions hiver ; 1 cours de 8 jours – dans des conditions été (dans le cadre de deuxième année)</p>
<b>Durée</b>	<p>4 cours – 80 heures chacun – 320 heures en total</p> <p>Y compris : 120 h. Formation en médecine – théorie et pratique 200 h. – technique et tactique du sauvetage en montagne (sauvetage sur les pistes, dans les avalanches, sur les rochers, recherche des disparus, travail lors d'accidents avec des téléphériques, nivologie, météorologie, communication, équipement de sauvetage...)</p>

<b>Pré-requis</b>	18 ans révolus ; formation de skieurs catégorie C test d'admission réussi de médecine, test d'admission réussi de tourisme de montagne test d'admission réussi d'alpinisme ☑☑références de deux sauveteurs opérationnels études secondaires permis de conduire certificat médical
<b>Examen</b>	Examens sous forme de tests à la fin de chacun des 4 cours.
<b>Certification</b>	Certificat de qualification Titre de sauveteur en montagne
<b>Jury</b>	Instructeurs de secours en montagne du Centre de formation près du SSM Médecins-sauveteurs en montagne du Centre de formation près du SSM
<b>Cadre réglementaire</b>	La formation est réglementée par des documents internes d SSM – Croix rouge bulgare. Périodiquement et en cas de nécessité ils sont actualisés

#### 6.1.2.2.2 En Roumanie

<b>Intitulé de la formation</b>	<b>Attestation de sauveteur en montagne</b>	
	1.1. Initiation dans le sauvetage en montagne ( <b>aspirant</b> ) 1.2. Formation dans la sauvetage en montagne ( <b>niveau débutant</b> ) 1.3. Formation dans la sauvetage en montagne ( <b>niveau avancé</b> )	
<b>Emploi concerné (fonction)</b>	<b>Secours en montagne</b> (secours sur le domaine skiable inclus)	
<b>Contenu</b>	Contenu similaire avec les contenus français, avec des petit différences par rapport aux nombres d'heures et des particularités sur les activités concernant les autres domaines au delà du domaine skiable	



<b>Durée</b>	<p>1.1. <b>Aspirant – minimum 2 ans</b> (jusqu’au niveau acquis pour être admis pour le niveau débutant),</p> <p>1.2. <b>Niveau débutant – 2 stages x 10 jours</b> (10 jours en hiver et 10 jours en été),</p> <p>1.3. <b>Niveau avancé - 2 stages x 10 jours</b> (10 jours en hiver et 10 jours en été),</p>
<b>Pré-requis</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>– 18 ans ,</li> <li>– Bonne santé (certificat médical d’aptitude pour effort physique à l’altitude</li> <li>– Avoir passé le stage d’aspirant en sauvetage en montagne durée 2 ans),</li> <li>– Aptitudes dans les sports de montagne (ski et alpinisme)</li> <li>– Etudes obligatoires (10 ans obligatoires),</li> <li>– Casier judiciaire vierge,</li> </ul>
<b>Examen</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Evaluation permanente et d’étape tout au long du stage de 2 ans (minimum)</li> <li>– A la fin de chaque stage de formation (4 examens en total) pour les niveaux débutant et avancé,</li> <li>– Examen final d’attestation après avoir parcouru les 4 stages (niveaux débutant et avancé),</li> <li>– Examen de ré attestation (tous les 3 ans)</li> </ul>

<b>Certification</b>	<p>Niveau débutant :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>– Attestation pour avoir suivi la formation de débutant sauvetage en montagne en hiver</li> <li>– Attestation pour avoir suivi la formation de débutant sauvetage en montagne en été</li> </ul> <p>Niveau avancé :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>– Attestation pour avoir suivi la formation d'avancés en sauvetage en montagne en hiver</li> <li>– Attestation pour avoir suivi la formation sauvetage en montagne en été ,</li> </ul> <p><b>Attestation SAUVETEUR EN MONTAGNE</b> (après avoir réussi les 4 stages - niveaux débutant et avancé),</p>
<b>Jury</b>	Association Nationale des Sauveteurs en Montagne de Roumanie (ANSMR)
<b>Cadre réglementaire</b>	HG 77/2003 (HG = décision du Gouvernement)

#### 6.1.2.2.3 En France

<b>Intitulé de la formation</b>	<b>Brevet National Pisteur Secouriste 1<sup>er</sup> degré – Fonction</b>	
	Secours	
<b>Emploi concerné (fonction)</b>	Pisteur Secouriste	
<b>Contenu</b>	CGMM - SPECIFIQUE	
<b>Durée</b>	140 heures	
<b>Pré-requis</b>	18 ans- PSE 1 – PSE 2 ( Modules de secourisme de 35 heures chacun).	
<b>Examen</b>	Oui – CCF pour CGMM – Examen Final pour le spécifique	
<b>Certification</b>	Oui – Brevet National Pisteur Secouriste	

<b>Jury</b>	<p>Jury</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>– Services Ministère Jeunesse et Sports</li> <li>– Direction générale de la police nationale</li> <li>– Direction générale de la gendarmerie nationale</li> <li>– Associations nationales des maires de stations de sports d’hiver et d’été</li> <li>– Association nationale des directeurs des services des pistes et de la sécurité des stations de sport d’hiver</li> <li>– Association nationale des pisteurs secouristes</li> <li>– Syndicat National des téléphériques de France</li> </ul>
<b>Cadre</b>	Décret Pisteur Secouriste 79 869 –05/10/1979

### 6.1.2.3 Descriptif des formations dans les trois pays sur la fonction DAMAGE

Actuellement dans les trois pays, il existe les formations suivantes

#### 6.1.2.3.1 En Bulgarie

<b>Intitulé de la formation</b>	<b>Formation en situation de travail avec une dameuse</b>
<b>Emploi concerné (fonction)</b>	Conducteur de dameuse / DAMAGE
<b>Contenu</b>	Connaissance des caractéristiques techniques et paramètres de base des dameuses
<b>Durée</b>	5 jours
<b>Pré-requis</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Permis de conduire catégorie B (recommandée, pas obligatoire)</li> <li>– 18 ans</li> <li>– Formation secondaire</li> </ul>
<b>Examen</b>	<p>Théorique – in situ – chez le constructeur (réponses à des questions)</p> <p>Pratique – travail dans des conditions réelles – à la place de travail</p>
<b>Certification</b>	Attestation comme quoi il a suivi et fini avec succès la formation
<b>Jury</b>	La théorie – le formateur du constructeur
<b>Cadre réglementaire</b>	Néant

### 6.1.2.3.2 En Roumanie

<b>Intitulé de la formation</b>	<b>Formation à l'utilisation d'équipement dameuse initiée par le constructeur</b>
<b>Emploi concerné (fonction)</b>	Conducteur de dameuse
<b>Contenu</b>	Cours de présentation des nouvelles machines, les différences avec les anciennes machines, les caractéristiques techniques et les modes d'emplois.
<b>Durée</b>	<b>2-3 jour</b>
<b>Pré-requis</b>	18 ans, ☑☑ Aptitudes dans les sports de montagne (ski, certifiée par une école de ski) Etudes obligatoires (10 ans obligatoires), Certificat de qualification dans un métier technique Permis de conduire cat. B
<b>Examen</b>	Aucune examen
<b>Certification</b>	Aucune
<b>Jury</b>	Néant
<b>Cadre</b>	Néant

### 6.1.2.3.3 En France

<b>Intitulé de la formation</b>	<b>Attestation de Contrôle des connaissances en damage</b>
<b>Emploi concerné (fonction)</b>	Conducteur engin de damage
<b>Contenu</b>	Conduite, connaissances mécaniques, sécurité, réglementation
<b>Durée</b>	1 journée
<b>Pré-requis</b>	Expérience Professionnelle - Candidature validée par la station
<b>Examen</b>	Ecrit QCM et oral
<b>Certification</b>	Attestation de Contrôle des connaissances

<b>Jury</b>	Professionnel Directeur des Pistes – responsable damage et responsable mécanique.
<b>Cadre réglementaire</b>	Néant

#### 6.1.2.4 Descriptif des formations dans les trois pays sur la fonction NIVOCULTURE

##### 6.1.2.4.1 En Bulgarie

<b>Intitulé de la formation</b>	<b>Formation en nivoculture</b>
<b>Emploi concerné (fonction)</b>	Opérateur d'enneigeur
<b>Contenu</b>	le processus de la production de neige de culture les machines de production de neige - construction, fonction, aménagement ☑☑ connaissances sur le travail du système dans les conditions concrètes (le projet concret – pour la station concrète) travail avec le software spécialisé professionnel
<b>Durée</b>	7 jours
<b>Pré-requis</b>	18 ans Formation secondaire technique
<b>Examen</b>	Théorique test sur place dans l'entreprise du constructeur.
<b>Certification</b>	Certification indiquant qu'il a suivi et réussi les épreuves du stage de formation
<b>Jury</b>	Professionnel Directeur des Pistes – responsable damage et responsable mécanique.
<b>Cadre réglementaire</b>	La théorie – spécialiste de la firme-producteur

#### 6.1.2.4.2 En Roumanie

<b>Intitulé de la formation</b>	<b>Formation Constructeur nivoculteur</b>
<b>Emploi concerné (fonction)</b>	Nivoculteur
<b>Contenu</b>	Formation à l'utilisation du produit

<b>Durée</b>	<b>2-3 jour</b>
<b>Pré-requis</b>	18 ans, ☒☒ Aptitudes dans les sports de montagne (niveau de ski, certifié par une école de ski) Etudes obligatoires (10 ans - obligatoire), Certificat de qualification dans un métier technique
<b>Examen</b>	Aucun examen
<b>Certification</b>	Aucun
<b>Jury</b>	Néant
<b>Cadre</b>	Néant

#### 6.1.2.4.3 En France

<b>Intitulé de la formation</b>	NIVOCULTEUR
<b>Emploi concerné (fonction)</b>	Nivoculteur
<b>Contenu</b>	Dessin technique, lecture de plans , génie civil, utilisation de logiciel spécifique, droit législation économie, communication sciences appliquées à la nivoculture, météorologie, module sur l'eau, nivologie, électricité, mécanique des fluides, gestion énergie et automatisme, technique de fabrication et technologie des matériels, construction béton armé et soudure
<b>Durée</b>	400 heures – en alternance 20 semaines en entreprise
<b>Pré-requis</b>	Bac Pro Maintenance des Equipements industriels, Pilotage de
<b>Examen</b>	Attestation Nivoculteur SNTF
<b>Certification</b>	Non
<b>Jury</b>	Jury de professionnels
<b>Cadre réglementaire</b>	Neant

#### 6.1.3 Prise de décisions concernant les transferts dans les fonctions (F1 -F4) dans les 3 pays

Les questions posées lors du travail mené pour répondre à l'identification de l'existant et conduire à une comparaison des pratiques a permis aux professionnels bulgares, roumains et français d'envisager un transfert partiel du Brevet National français.

Ces éléments sont listés ci-dessous, classés par type de fonction.

### 6.1.3.1 F1 Aménagement et exploitation des pistes, sécurisation

- Les partenaires bulgares décident de transférer et adapter la production française issue du Brevet National français
- Les partenaires roumains décident de transférer et adapter la production française issue du Brevet National français
- Les partenaires Bulgares et roumains auront en charge de finalisation de la formation à conduire sur l'ensemble des trois pays à partir de ce qui existe actuellement dans le cadre du Brevet National Pisteur.
- Les partenaires français auront en charge la collecte des ressources pédagogiques existantes en français (CF, manuels, supports de cours, notices techniques , etc)

### 6.1.3.2 F2 Secours sur le domaine skiable

- Les partenaires bulgares décident de ne pas transférer et adapter la production française

issue du Brevet National français sur la partie secours. Les contenus de formation bulgares sont totalement opérationnels et répondent parfaitement aux exigences des professionnels bulgares. Les partenaires bulgares auront en charge de collecter toutes les ressources pédagogiques existantes sur le sujet.

- Les partenaires roumains décident de **ne pas transférer** et adapter la production

française issue du Brevet National français sur la partie secours. Les contenus de formation roumaines sont totalement opérationnels et répondent parfaitement aux exigences des professionnels bulgares.

Les partenaires roumains auront en charge de collecter toutes les ressources pédagogiques existantes sur le sujet.

- Les partenaires français décident de prendre en compte la réflexion menée en France,

par les professionnels, dans le cadre de l'élaboration du GNRPiSec ( Guide national de référence sur les premiers secours sur le domaine skiable) et d'intégrer les évolutions dans les nouveaux contenus de formation proposés au niveau national, dans le cadre de la mise à jour du Brevet Pisteur.

Les partenaires français auront en charge de collecter toutes les ressources pédagogiques existantes sur le sujet.



### 6.1.3.3 F3 Damage

- Les partenaires bulgares décident de créer un programme de formation sur le Damage, inspiré des contenus français, pour répondre aux exigences des professionnels bulgares. En effet, ils estiment que la formation assurée par les constructeurs se doit d'être complétée pour répondre aux nouvelles exigences de service.

Il leur est proposé d'adapter les ressources pédagogiques françaises et de procéder à des échanges avec la Roumanie.

- Les partenaires roumains décident de créer un programme de formation sur le Damage, inspiré des contenus français, pour répondre aux exigences des professionnels roumains. En effet, ils estiment que la formation assurée par les constructeurs se doit d'être complétée pour répondre aux nouvelles exigences de service.
- Il leur est proposé d'adapter les ressources pédagogiques françaises et de procéder à des échanges avec la Bulgarie.
- Les partenaires français ne procéderont à aucune adaptation. En attendant la livraison du nouveau Certificat de Qualification Professionnelle « Conducteur d'engin de damage », ils maintiendront leur formation à l'identique.

Ils transmettront aux partenaires bulgares et roumains le document français de contrôle des connaissances du conducteur.

Ils auront en charge la collecte des ressources pédagogiques existantes et se tiendront informés des travaux sur les contenus de formation conduits en Roumanie et Bulgarie.

#### 6.1.3.4 F4 Production de neige de culture

- Les partenaires bulgares décident d'adapter le programme de formation français sur la Nivoculture. Il leur est proposé d'adapter les ressources pédagogiques françaises et de procéder à des échanges avec la Roumanie.
- Les partenaires roumains décident d'adapter le programme de formation français sur la Nivoculture. Il leur est proposé d'adapter les ressources pédagogiques françaises et de procéder à des échanges avec la Bulgarie .
- Les partenaires français devront procéder à l'enrichissement de la formation en attendant la livraison du Certificat de Qualification Professionnelle prévue en 2010. Ils devront procéder à la collecte de toutes les ressources pédagogiques nécessaires à la réalisation des travaux roumains et bulgares.

L'Etude comparative s'est poursuivie avec l'analyse des formations des instructeurs, maîtres pisteurs

#### 6.1.4 Etat des formations d'INSTRU CTEURS – Formateurs dans les 3 pays

FONCTIONS	BULGARIE	FRANCE	ROUMANIE
<b>F1 (aménagement et exploitation des pistes, sécurisation)</b>	Néant  Il y a 3 jours de recyclage annuels pour les maîtres chiens d'avalanche	Néant  A partir de 2010 mise en place du GNRPISEC (partie balisage) Recyclage pour la conduite des engins motorisés	Néant
<b>F2(secours sur le domaine skiable)</b>	Attestation périodique des sauveteur (tous les 3 ans)	Recyclage annuel	Attestation de Formation de recyclage tous les 3 ans

<b>F3 (damage)</b>	Formation de recyclage par les constructeurs	Néant	Formation de recyclage par les constructeurs lors du changement
<b>F4 (production de neige de culture)</b>	Formation de recyclage par les constructeurs	Formation de recyclage annuelle par les constructeurs	Néant

#### 6.1.4.1 Descriptif des formations DES FORMATEURS sur les 4 Fonctions

##### 6.1.4.1.1 En Bulgarie

<b>Intitulé de la formation</b>	Formation des formateurs - instructeurs
<b>Emploi concerné (fonction)</b>	Instructeurs de sauvetage en montagne
<b>Contenu</b>	<p><b>Les instructeurs</b> suivent un <b>cours spécialisé</b>, organisé par le Centre de formation du Service de Secours en Montagne – 1 cours pendant l’hiver et 1 – pendant l’été - dans les cadres d’une année – 160 heures en total.</p> <p>Ces cours s’effectuent parallèlement avec les cours de formation des sauveteurs de montagne pour que les formateurs puissent pratiquer (ils mènent des cours de formation des sauveteurs sous le parrainage de formateurs qualifiés</p>
<b>Durée</b>	160 h en total
<b>Pré-requis</b>	5 années au minimum - travail comme sauveteur en montagne
<b>Examen</b>	Après chaque cours – (hiver et été) – examen – test
	Evaluation de son travail pratique avec les étudiants– sauveteurs.
<b>Certification</b>	Certification qu’il a suivi et fini avec succès le cours de formation pour instructeur

<b>Jury</b>	Le chef du cours, les Instructeurs du cours, le médecin du cours et le chef du Centre de formation près de SSM
<b>Cadre réglementaire</b>	Les programmes sont réglementés, mais peuvent être actualisés

#### 6.1.4.1.2 En Roumanie

<b>Intitulé de la</b>	<b>Formation d'instructeur (formateurs) de sauveteurs en montagne</b>
<b>Emploi concerné (fonction)</b>	Secours en montagne (secours sur le domaine skiable inclu)
<b>Contenu</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Pédagogie de l'enseignement,</li> <li>▪ Méthode d'apprentissage</li> <li>▪ Préparation pour enseigner le programme de formation de l'Ecole</li> </ul>
<b>Durée</b>	6 jours + 2 jours (après la formation)
<b>Pré-requis</b>	Muni d'une attestation de sauveteur en montagne,
<b>Examen</b>	Evaluation théorique,
<b>Certification</b>	Attestation INSTRUCTEUR/FORMATEUR DE SAUVETEUR EN MONTAGNE
<b>Jury</b>	Association Nationale des Sauveteurs en Montagne de Roumanie (ANSMR)
<b>Cadre réglementaire</b>	HG 77/2003 (HG = décision du Gouvernement)

### 6.1.4.1.3 En France

<b>Intitulé de la formation</b>	<b>Maître Pisteur Secouriste</b>
<b>Emploi concerné (fonction)</b>	F1+F2 – Pisteur Secouriste
<b>Contenu</b>	
<b>Durée</b>	8à 10 jours
<b>Pré-requis</b>	Brevet National Pisteur Secouriste 2 <sup>ème</sup> degré et avoir exercé pendant 3 ans Brevet National de Moniteur de Secourisme Avoir participé sous l'autorité d'un maître pisteur à la formation commune et à la formation spécifique de Pisteur- Secouriste 1 <sup>er</sup> degré
<b>Examen</b>	NON –validation oui
<b>Certification</b>	Brevet National de Maître Pisteur Secouriste Conditions de maintien du statut : - avoir encadré deux stages tous les 5 ans - une pratique professionnelle d'au moins 3 mois dans les 2 dernières années
<b>Jury</b>	Ministère de l'intérieur
<b>Cadre</b>	Décret n°92 1379 30/12/1992 modifié le 8/01/1993

<b>Intitulé de la formation</b>	<b>MONITEUR DE SECOURISME</b>
<b>Emploi concerné (fonction)</b>	Maître Pisteur secouriste
<b>Contenu</b>	Défini de manière réglementaire
<b>Durée</b>	8à 10 jours
<b>Pré-requis</b>	Premier Secours en Equipe1 PSE 1
<b>Examen</b>	Oui
<b>Certification</b>	Brevet National de moniteur secouriste
<b>Jury</b>	
<b>Cadre</b>	Oui

### **6.1.5 Prise de décisions concernant les formations d'INSTRUCTEURS dans les 3 pays**

#### **6.1.5.1 F1 Aménagement et exploitation des pistes, sécurisation**

**Les partenaires bulgares décident de transférer et adapter la formation de formateur issue de l'expérience française sur les Maîtres Pisteurs.**

Des échanges seront menés avec la Roumanie pour l'adaptation

Les partenaires français décide de mettre en place un groupe de travail pour formaliser les pratiques de formation des maîtres pisteurs.

**Les partenaires roumains décident de transférer et adapter la formation de formateur issue de l'expérience française sur les Maîtres Pisteurs**

Des échanges seront menés avec la Bulgarie pour l'adaptation

#### **6.1.5.2 F2 Secours**

Les partenaires bulgares décident de ne pas modifier leurs pratiques formatives sur la fonction secours puisque celle-ci répond parfaitement aux exigences de l'emploi et est s'inscrit dans un cadre réglementaire rigide. Sur cette partie du Brevet National Pisteur Secouriste français aucun transfert n'est envisagé, si ce n'est éventuellement des échanges de pratiques entre formateurs.

Les partenaires roumains à l'instar de leur collègues bulgares décident de ne pas modifier leurs pratiques formatives sur la fonction secours. En effet, celle-ci est inscrite au registre des qualifications roumaines en tant que Sauveteur et convient parfaitement ainsi aux besoins de l'environnement socio-économique du tourisme de montagne en Roumanie.

Les partenaires français ne souhaitent pas modifier la pratique existante en France concernant les moniteurs de secourisme car celle-ci est organisée et réglementée de manière satisfaisante. En cela, elle répond de manière adaptée aux besoins de la profession.

Toutefois, ils décident de créer un programme de formation de formateur ( maître- pisteur) qui viendra compléter sur des aspects pédagogiques la formation d'expertise technique des maîtres pisteurs.

#### **6.1.5.3 F3 Damage**

Les partenaires français élaboreront un programme de formation d'instructeur d'ameublement en parallèle de la création du Certificat de Qualification Professionnelle en cours d'enregistrement en France à l'initiative de la profession.

Pour cela, les partenaires français prendront en compte les remarques des professionnels des deux autres pays partenaires.

Les partenaires roumains et bulgares choisissent de ne pas modifier leur pratique sur la partie technique des formations qui continuera à être assurée par les constructeurs. En concertation, ils adapteront la proposition française au contexte des stations bulgares et roumaines.

#### **6.1.5.4 F4 Nivoculture**

Les partenaires français élaboreront un programme de formation d'instructeur en nivoculture en parallèle de la création du Certificat de Qualification Professionnelle en cours d'enregistrement en France à l'initiative de la profession.

Pour cela, les partenaires français prendront en compte les remarques des professionnels des deux autres pays partenaires. Ce programme fera l'objet d'une validation par les partenaires roumains et bulgares.

Les partenaires roumains et bulgares choisissent de ne pas modifier leur pratique sur la partie technique des formations qui continuera à être assurée par les constructeurs.

En concertation , ils adapteront la proposition française au contexte local des stations bulgares et roumaines.

### En Conclusion

L'ensemble des partenaires a entériné la décision de transférer partiellement vers la Bulgarie et la Roumanie un certain nombre de module de formation issus du Brevet National Pisteur ou des travaux menées actuellement par les professionnels en France.

**Ces transferts/ adaptation de contenus feront l'objet d'un temps de travail commun de formalisation d'un dispositif modulaire de formation dont on a la certitude qu'il puisse être diffusé et mis en pratique dans les trois pays partenaires.**

**Tableau récapitulatif des transferts**

	ROUMANIE		BULGARIE	
	Transfert par adaptation	Absence de transfert	Transfert par adaptation	Absence de transfert
<b>F1 (aménagement et exploitation des pistes, sécurisation)</b>	X		X	
<b>F2 (secours sur le domaine skiable)</b>		X		X
<b>F3 (damage)</b>	X		X	
<b>F4 (production de neige de culture)</b>	X		X	



Ces transferts / adaptation ne préjugent en rien de l'enregistrement d'une nouvelle certification Pisteur en Roumanie et en Bulgarie.

Sans aucun doute cependant, elle influencera la refonte et la réécriture du Brevet National Français.

## 6.2 . LES PROCEDURES D'ENREGISTREMENT DES QUALIFICATIONS EN ROUMANIE ET EN BULGARIE.

### 6.2.1 Le cadre national de la formation professionnelle en Roumanie

#### Contexte législatif et définitions.

L'Ordonnance du Gouvernement no. 129/2000 concernant la formation professionnelle des adultes, republiée, prévoit :

- a) La formation professionnelle des adultes comprend la formation professionnelle initiale et la formation professionnelle continue organisées par le biais d'autres formes que celles spécifiques au système national d'enseignement,
- b) La compétence professionnelle représente la capacité à réaliser des activités demandées sur le lieu de travail à un niveau qualitatif prévu dans le standard occupationnel
- c) La formation professionnelle des adultes est organisée a travers des programmes d'initiation, qualification, requalification, perfectionnement et spécialisation, définis ainsi:

- **initiation** : représente l'acquisition d'une ou plusieurs compétences spécifiques d'une qualification conformément au standard occupationnel,

- **qualification et requalification** : représente la formation professionnelle qui mène

à l'acquisition d'un ensemble de compétences qui permettent a une personne de réaliser des activités spécifiques à une ou plusieurs occupations,

- **le perfectionnement et la spécialisation** représente la formation professionnelle qui mène au développement ou a l'augmentation des connaissances, aptitudes ou compétences professionnelles d'une personne qui détient déjà une qualification, respectivement le développement des compétences dans le cadre de la même qualification, l'acquisition des nouvelles compétences dans la même aire occupationnelle, l'acquisition des compétences fondamentales/clés ou des compétences techniques nouvelles, spécifiques à plusieurs occupations.

Les programmes de formation sont organisés pour les occupations enregistrées dans la Classification des Occupations de Roumanie (COR) mais aussi pour compétences communes à plusieurs occupations,

Les fournisseurs de formation professionnelle peuvent organiser des programmes de formation professionnelle finalisés par des Certificats de Qualification reconnus au niveau national seulement s'il ont suivi et passé la procédure d'autorisation selon les réglementations en vigueur.

L'activité d'autorisation des fournisseurs de formation est coordonnée par Conseil National pour la Formation Professionnelle des Adultes (CNFPA), En 2010, il est prévu que la CNFPA devienne l'Agence Nationale des Qualifications. Les Certificats des qualification professionnelle sont imprimés par le Ministère du Travail et porte l'en-tête du Ministère du Travail et du Ministère de l'Education Nationale.

Les Certificats des Qualification professionnelles ont le régime des actes d'études,  
Les Certificats des qualification professionnelle sont accompagnés d'une Annexe ou sont mentionnées les compétences acquises

Les programmes de formation professionnelle assurent l'acquisition des compétences en conformité avec le Standard occupationnel reconnu au niveau national, et sont approuvés selon les réglementations en vigueur,

Le Standard occupationnel est le document qui prévoit les compétences indispensable à la pour pratique d' une occupation (emploi), Une occupation peut contenir une seule qualification (qui porte le même nom que l'occupation) ou plusieurs qualifications.

### **Le Standard occupationnel (référentiel métier).**

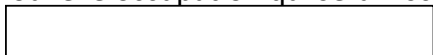
Le Standard Occupationnel (SO) constitue la référence pour les qualifications en Roumanie. Tout programme de programme de formation ayant comme finalité la qualification, doit se référer aux domaines et unités de compétences décrites dans le SO.

Concernant le SO, il peuvent exister 3 situations :

- L'occupation n'est pas enregistré dans le COR.
- L'occupation est enregistrée dans le COR, mais il n'y a pas de SO.
- L'occupation est enregistrée dans le COR et il existe du SO. Dans ce cas, 2 hypothèses peuvent exister :

- Le SO est obsolète. Dans ce cas, on peut initier une procédure de révision du SO.
- Le SO est récent ou mis à jour

Si l'occupation n'est pas enregistré dans le COR, une démarche auprès du Ministère du Travail, via ses comités sectoriels, est nécessaire. Ils valident ainsi l'opportunité et la demande d'une nouvelle occupation qui sera inscrite dans le COR.



Si l'occupation est enregistrée dans le COR, mais il n'y a pas de standard occupationnel, conformément à la législation en vigueur, il ne peut pas y avoir de qualification. Dans cette situation, avec l'assistance méthodologique de la CNFPA, il est possible de démarrer l'élaboration du SO pour l'occupation concernée. Le plus souvent le SO est élaboré par l'organisme de formation professionnelle souhaitant se voir autoriser la mise en œuvre d'un programme de formation pour l'occupation visée.

En terme de procédure, l'élaboration d'un standard occupationnel passe par une étape préliminaire qui consiste en l'élaboration de l'Analyse occupationnelle (AO). L'analyse occupationnelle décrit les fonctions et les activités spécifiques à une occupation. C'est seulement après avoir suivie et obtenue la validation de l'Analyse occupationnelle par le Comité sectoriel de la CNFPA qu'on peut passer à l'élaboration du standard occupationnel.

Les instructions pour élaborer une analyse occupationnelle sont réunies dans la Méthodologie d'Analyse Occupationnelle (M1).

Les instructions d'élaboration et révision des standards occupationnels sont réunies dans la Méthodologie d'élaboration et révision des standards occupationnels et qualifications associées (M2)

Les étapes et les activités dans le processus d'élaboration des standards occupationnels et des qualifications associées sont les suivantes :

**Activité 1** : Recueillir les données

----- Analyse occupationnelle (M 1)

**Activité 2** : Analyser les données et remplir la grille d'analyse occupationnelle

----- Analyse occupationnelle (M 1)

**Activité 3** : Identifier les unités de compétence

-----Elaboration des standards occupationnels (M2)

**Activité 4** : Etablir les types d'unités de compétence

-----Elaboration des standards occupationnels (M2)

**Activité 5** : Identifier les éléments de compétence

-----Elaboration des standards occupationnels (M2)

**Activité 6** : Réviser la structure du standard occupationnel

-----Elaboration des standards occupationnels (M2)

**Activité 7** : Définir les unités de compétence

-----Elaboration des standards occupationnels(M2)

**Activité 8** : Décrire les unités de compétence

-----Elaboration des standards occupationnels (M2)

---

## ETAPE 2

**Activité 10** : Appliquer les règles de combinaison pour définir les qualifications associées

----- Définir et élaborer les qualifications (M2)

**Activité 11** : Elaborer les qualifications

-----Définir et élaborer les qualifications (M2)

---

## ETAPE 3

## 6.2.2 Analyse des conditions de transfert du Brevet pisteur secouriste français en Roumanie

L'analyse part d'un premier postulat : les fonctions « Pisteur » et « Secouriste » doivent être séparées.

### PISTEUR.

Actuellement, en Roumanie les activités qui correspondent aux fonctions relatives à l'aménagement et exploitation des pistes de ski appelées (F1, F2 et F3) sont réglementées du point de vue législatif, mais il n'y a pas d'occupation correspondante à ces activités.

Il n'y a pas d'occupation répertoriée dans la Classification des Occupations de Roumanie (COR) ni de qualifications dans le Nomenclature des Qualifications (NC) qui correspondent aux activités d'aménagement et exploitation des pistes de ski,

Comme, il n'y a pas d'occupations dans le COR, il n'y a pas non plus de Standard Occupationnel reconnu au niveau national. Il n'y a pas non plus de formation qualifiante

**Cependant, il émane de la part des entreprises qui gèrent les domaines skiables une demande pour une qualification dans l'aménagement et de l'exploitation des pistes de ski,**

Pour que cette demande soit prise en compte, il est nécessaire que la démarche suivante soit suivie :

- Une démarche doit être menée auprès du Ministère du Travail et ses comités sectoriels, pour inscrire l'occupation dans le COR.
- Le(s) Comité(s) sectoriel(s) concernés décide(nt), à la lecture du dossier déposé l'opportunité de la demande concernant une nouvelle occupation qui sera inscrite dans le COR.
- Comme pour les 3 fonctions – F1, F2 et F3 – il n'y a pas un grand nombre d'activités spécifiques comme requiert dans la procédure et la pratique nationale, il faut regrouper les 3 fonctions dans une seule occupation – **agent d'aménagement et d'exploitation des pistes de ski**
- Après l'enregistrement de la nouvelle occupation dans le COR, il est nécessaire de suivre la procédure d'élaboration du standard occupationnel dans les 2 étapes suivantes : AO et SO de la méthodologie M1 et M2
- Pour élaborer le SO il est obligatoire que l'AO soit validé par le Comité , auprès de la CNFPA (l'agence nationale des qualifications)

Vu les éléments présentés ci-dessus, la certification **agent d'aménagement et d'exploitation piste de ski** demandera en Roumanie à développer tout le dispositif (RAP, RC, programme de formation) à partir du brevet français pour les fonctions F1, F2 et F3, mais en respectant la procédure nationale (détaillée en Annexe).

## **SECOURISTE.**

L'activité de secours sur le domaine skiable est réglementée du point de vue législatif, Le métier de Sauveteur Montagnard (ou en montagne) est incluse dans la Classification des Occupations en Roumanie, (COR) ayant le code 514906, Le métier de Sauveteur Montagnard (ou en montagne) fait partie des métiers (occupations) réglementés.

L'Association Nationale des Sauveteurs Montagnards de Roumanie, selon HG77/2003, l'article 23, paragraphe 1, (annexe 4), est la seule association professionnelle en mesure d'organiser des écoles de sauvetage et des examens de certification pour le métier de sauveteur montagnards et délivrer des attestations.

Actuellement, l'occupation ne dispose pas de standard occupationnel (SO)

La démarche a suivre serait :

- de suivre la procédure d'élaboration du standard occupationnel pour les activités correspondantes à la fonction Secours retenue dans le projet PISTEUR,
- la procédure d'élaboration du standard occupationnel comprend les deux
- étapes (AO et SO) (méthodologies M1 et M2),
- avant de soumettre l'AO et le SO pour validation a la CNFPA, il est nécessaire que l'Association Nationale des Sauveteurs Montagnards de Roumanie (pour cause de la réglementation ) valide la demande.

Or, le débat a eu lieu à maintes reprises entre autre lors de la session de formation des analystes (mai 2009) et tout au long du projet et il a été démontré le manque d'intérêt de L'Association Nationale des Sauveteurs Montagnards de Roumanie pour la création d' une telle occupation.

### **Les raisons en sont multiples :**

- On considère comme suffisante l'attestation actuelle délivrée pour répondre à la demande du secteur,
- Dans d'autres pays il n'y a de qualification pour le secours en montagne ou sur le domaine skiable (en effet le Brevet National Francais est un Brevet du Ministère de l'intérieur qui n'est pas inscrit au RNCP - répertoire national des certificats et qualification) donc pourquoi une qualification en Roumanie ?,
- En dernier lieu, dans la situation d'élaboration du Standard Occupationnel, tout centre de formation pourra devenir fournisseur de formation pour le programme de formation secours et cela peut conduire à une perte de la position monopolistique actuelle. Même si dans les faits pour obtenir une autorisation, un centre de formation souhaitant organiser des programmes de formation en secours

doivent obtenir l'accord de l'Association Nationale des Sauveteurs Montagnards de Roumanie.

Au vu de ces éléments, le transfert consistera à enrichir les programmes actuels des formations de sauveteurs en montagne à partir du Brevet français.

Ces programmes de formation seront enrichis en correspondance avec les activités spécifiques sur le domaine skiable décrites dans le RAP.

### **6.2.3 Le système d'enregistrement des certifications en Bulgarie**

Le système de certification des savoirs et des aptitudes acquis dans les professions du 1<sup>er</sup> au 3<sup>ème</sup> niveau comprend les procédures suivantes :

Il est obligatoire que la profession soit inscrite dans la Liste des professions pour la formation et l'éducation professionnelles.

L'actualisation de cette liste s'effectue sur ordre du Ministère de l'Education et de la science, selon les exigences de la Classification des standards internationaux de l'éducation – ISCED-97 et la Classification standard internationale des emplois – ISCO-88.

Des syndicats, des personnes juridiques et physiques peuvent faire des propositions sur les changements dans la Liste des professions.

Pour qu'une profession soit inscrite dans la Liste il faut qu'il existe dans la Classification Nationale des Professions et des Emplois en Bulgarie un ou plusieurs emplois que la personne certifiée puisse exercer. Une fois admise la demande d'inscription de la nouvelle profession dans la Liste, un groupe de travail est formé (qui comprend aussi des représentants de l'organisation ayant déposé la demande) pour mettre au point les exigences pédagogique de l'Etat.

Les propositions qui répondent à toutes les exigences sont examinées par des commissions d'experts qui les acceptent ou les rejettent.

Les propositions acceptées sont examinées par le conseil de direction de la NAVET ( Agence bulgare des certification) ,si elles sont approuvées, elles sont soumises au Ministre de l'Education qui décide définitivement si la profession doit être inscrite dans la Liste des professions pour la formation et l'éducation professionnelles.

Une fois la profession inscrite dans la Liste des professions pour la formation et l'éducation professionnelles, les différentes institutions du système de la formation et

de l'éducation professionnelles (Centres de formation professionnelle, lycées professionnels), privés ou de l'Etat, peuvent demander une licence d'enseignement de la profession. Dans les Centres de Formation Professionnelle peuvent étudier des personnes ayant 16 ans révolus et disposant d'une formation générale de niveau secondaire.

La Formation des candidats souhaitant acquérir une qualification dans une profession donnée : Il existe plusieurs moyens d'acquérir une qualification professionnelle ou une qualification professionnelle partielle.

- Après formation - pour des candidats qui n'ont pas de pratique professionnelle
- Après validation des compétences acquises grâce à l'expérience professionnelle dans un domaine donnée ou à la suite d'une formation non formelle.
- Après validation partielle des compétences dans le cas d'une expérience professionnelle dans une profession proche ou similaire.

Dans ces trois cas le candidat peut acquérir et/ou il peut lui être reconnue une partie des compétences d'une qualification ou la qualification elle-même.

**Une attestation** est délivrée après l'acquisition ou la reconnaissance d'une partie des compétences dans une qualification . L'attestation est valable pour une partie de la qualification. Cette attestation comporte les modules et les heures suivis ou réalisés. En présence de plusieurs attestations dont chacune atteste l'acquisition de certaines compétences, il peut lui être délivré un Certificat.

**Le certificat** est délivré après que toutes les compétences soient reconnues au candidat et qu'il ait passé avec succès l'examen d'Etat théorique et pratique de la qualification. Le certificat est le document attestant son aptitude à pratiquer la profession. C'est un document de l'Etat, il porte un numéro et la photo du titulaire et il ne peut être détruit qu'avec un procès-verbal.

#### **6.2.4 Analyse des conditions de transferts du Brevet pisteur secouriste français en Bulgarie**

Dans le cadre du projet Pisteur, il n'est pas prévue d'appliquer cette procédure car dans la Liste des professions pour la formation et l'éducation professionnelles il existe déjà une qualification « machiniste » qui couvre une partie des compétences des d'ameurs. En



plus, la qualification du pisteur n'existe pas dans la Classification Nationale pour les Professions et les Métiers.

Ce projet peut être l'occasion pour les professionnels bulgares d'effectuer les démarches en ce sens.

**Dans ce cas, deux possibilités se présentent à eux :**

- soit d'utiliser la qualification « machiniste » et de développer une spécialité « dameur » , en rajoutant au programme de la formation les compétences spécifiques à la fonction
- soit de créer un nouveau programme concernant les pisteurs, mais sans qu'il soit reconnu au niveau national.

Cette deuxième approche est possible surtout si l'on tient en compte le fait que l'Académie Nationale des Sports, un des partenaires du projet, dispose d'un centre de qualification post diplôme.

Dans ce Centre de qualification post diplôme, on organise plusieurs cours et séminaires, de durées variables.

Une exigence pour les participer à ces formations et d'avoir fini le niveau d'étude correspondant à la formation secondaire. A l'issue de la formation, les stagiaires(élèves) se voient remettre une attestation.

## **6.3 - LES FACTEURS D'INFLUENCE SUR LE TRANSFERT**

### **6.3.1 Les facteurs propres aux acteurs**

La motivation des partenaires quant à leur volonté de voir évoluer leur profession est indéniable et a pu être constatée à différentes reprises lors de l'avancée du projet. Toutefois pour certaines catégories de partenaires entre autres ceux qui participent à la fonction secours, il n'a pas été facile d'admettre que ce qui leur était proposé (certaines adaptations ou des échanges de pratiques) ne mettrait pas en péril, leur organisation ou leur représentativité.

Il a donc été important que chacun puisse poser son diagnostic de la situation dans le domaine de la formation ou de l'emploi et ainsi se situer par rapport aux besoins de formation éventuelle.

Pour les catégories d'emploi non réglementées spécifiquement, la démarche a été beaucoup plus facile. C'est à travers le transfert du Brevet National Français, la possibilité offerte d'acquérir une identité propre grâce à la validation d'une qualification qui n'existe au niveau national jusqu'à présent.

### **6.3.2 Les facteurs propres au dispositif de formation**

Le travail réalisé sur l'analyse des activités du métier de Pisteur Secouriste dans chaque pays partenaire a mis en avant une cohérence de l'existant au niveau des activités dans les trois pays.

Les emplois ou les fonctions n'étaient pas identifiés de la même manière mais la somme des activités menées était la même, et le descriptif des tâches issues de ces activités était identique à près de 95 %.

Les conclusions du travail des analystes dans chaque pays a valorisé indéniablement les possibilités du transfert. « puisque nous travaillons de la même façon, pourquoi ne pas suivre le même cursus de formation » !. Cela permettra sans aucun doute de développer des communautés de pratiques.

### **6.3.3 Les facteurs propres au fonctionnement institutionnel**

Aucun frein , si ce n'est celui des délais, n'a pu être identifié quant à la possibilité d'enregistrement d'une nouvelle qualification que ce soit en Roumanie ou en Bulgarie.

Les contacts pris par les partenaires roumains avec la CNFPA dès le début du projet qui s'est traduit par une intervention pendant la formation des analystes a permis de valider le fait que si la profession le souhaitait, il pouvait en résulter, en suivant la procédure officielle, l'enregistrement d'une nouvelle occupation celle « d'agent d'aménagement et exploitation des pistes qui correspondrait » par transfert d'une partie du Brevet National Français.

En ce qui concerne la Bulgarie, les professionnels ont retenu la possibilité d'appui une demande de transfert permettant l'enregistrement d'une formation post diplômante.

Les partenaires français qui ont déjà engagé leur profession sur la voie de la rénovation de leur Brevet National ont totalement adhéré aux décisions prises par leurs collègues bulgares et roumains. Ils ont souhaité prendre en compte les remarques ou les avancées proposées par les partenaires pour faire évoluer, pour adapter le Brevet National vers une dimension plus européenne sans pour autant le voir disparaître.

# 7 | CONCLUSION

L'étude des conditions du transfert du Brevet national français de Pisteur Secouriste a montré que le projet est nécessaire pour répondre aux enjeux du développement touristique de la Roumanie et de la Bulgarie.

Mais ce transfert doit s'enrichir des adaptations résultant du travail en commun au niveau transnational

Chaque pays a la possibilité de ne conserver que ce qui lui est utile tout en s'inscrivant dans une logique européenne de mobilité professionnelle.

Cette étude permettra au consortium d'orienter le travail sur les axes prioritaires du projet et plus spécifiquement sur les référentiels des activités professionnelles des fonctions retenues pour le transfert ( Aménagement et Sécurisation des Pistes, Damage et Production de Neige de culture).

De plus, elle servira de base à l'élaboration des programmes de formation modulaire Pisteurs et programme de formation de formateurs.

# 8

## GLOSSAIRE

### **Activité**

Ensemble cohérent des tâches qu'un professionnel est amené à exercer et visant un même objectif. La maille utilisée dans le RAP pour déterminer les activités est telle que pour un emploi, le nombre d'activités soit de l'ordre de 6.

### **Compétence**

Capacité d'un individu à mobiliser à bon escient, des ressources incorporées (savoirs conceptuels ou pratiques acquis par l'expérience ou la formation, attitude, énergie physique et psychique) et des ressources d'environnement (base de données documentaire, matériels, pairs experts) pour atteindre un résultat ad hoc.

### **Emploi**

Un emploi est un ensemble d'activités et de tâches professionnelles concourant à un même objectif professionnel. Cet ensemble est confié à une seule personne. Un même emploi peut prendre des configurations différentes selon les organisations professionnelles qui les ont créées ou les régions dans lequel il se situe.

### **Fonction**

La fonction dans une entreprise est le champ de réalisation qui doit permettre de satisfaire ses objectifs. Chaque fonction est définie par :

- ses attributions:
- son champ (périmètre) d'action
- son autorité
- son niveau de rattachement (à qui rend-elle compte ?)
- ses objectifs:
- quelles doivent être ses réalisations ?
- quelles sont ses responsabilités ?
- quels résultats sont attendus ?
- ses ressources:
- quels moyens sont utiles pour réaliser ses attributions ?

## **Métier**

Le métier est l'ensemble de toutes les activités concourant à un but commun et regroupées selon les caractéristiques techniques communes qu'elles présentent.

Tout métier comporte une somme de connaissances, savoir-faire spécifiques et savoir-être professionnels qui maîtrisent progressivement, par niveau, en allant du plus élémentaires au plus complexe.

Selon G.Le Boterf, le métier se définit traditionnellement par 4 grandes caractéristiques :

- un corpus de savoirs et de savoir-faire essentiellement technique
- un ensemble de règles morales spécifiques à la communauté d'appartenance
- une identité permettant de se définir socialement
- une perspective d'approfondir ses savoirs et ses savoirs faire par l'expérience accumulée.

## **Mode opératoire**

Ensemble des opérations à accomplir dans un ordre déterminé pour réaliser une tâche. Les modes opératoires sont propres à chaque établissement, c'est ce qui fonde sa singularité. Dans le langage courant, mode opératoire et procédures sont souvent synonymes. Dans le Référentiel des Activités Professionnelles (RAP), le mode opératoire désigne l'ensemble des opérations à accomplir par un pisteuseur secouriste.

## **Référentiel**

Un référentiel est un document qui contient des références, soit des données auxquelles doit faire référence un individu dans son activité. Par exemple : un formateur pour construire une séquence de formation doit faire référence au RAP pour donner du sens à l'apprentissage.

La notion de référentiel s'oppose à la notion de programme. Le programme est issu de l'approche pédagogique par contenu (approche traditionnelle de la formation), le référentiel est issu de l'approche par compétence.

## **Tâches :**

Ensemble d'opérations réalisées par un professionnel lors de l'exercice d'une activité. La maille utilisée par la tâche est suffisamment large pour que le nombre de tâches soit de l'ordre d'une vingtaine pour un même emploi. Ce choix de valeur est justifié par le fait que dans la méthodologie suivie, les compétences vont être extraites des tâches et compétences dans le contexte de changements que vit le monde du travail, ne doivent pas être trop étroites, trop centrées sur des savoir-faire mais au contraire large pour que la compétence soit centrée non sur le faire, mais sur l'agir, voire le réagir.

## **Savoirs**

Un savoir est une connaissance « objectivée » ce sont des données, des concepts, des procédures, des méthodes qui existent « hors sujet connaissant » et qui sont généralement codifiées dans des ouvrages.

## ***Glossaire des sigles utilisés***

### **ADSP**

Association Nationale des Directeurs des Pistes et de la Sécurité des stations de sport d'hiver

### **BNPS**

Brevet National Pisteur Secouriste

### **CGMM**

Connaissances générales du Milieu de la Montagne

### **PSC1**

Prévention et Secours Civiques de niveau 1

### **PSE 1**

Premiers secours en équipe de niveau 1

### **PSE2**

Premiers Secours en Equipe niveau

### **SNTF**

Syndicat National des téléphériques de France

## ALLEMAGNE

### proInnovation Dr. Anne Rösgen

Ziegelstr. 18; 66113 Saarbrücken - Allemagne  
Personne de contact: Dr. Anne ROSGEN  
Tel 004968142541  
Fax 004968142541  
e-mail: anne.roesgen@proInnovation.de  
www.proInnovation.de

## FRANCE

### Le Groupement d'Intérêt Public – Formation et Insertion Professionnelles de l'Académie de Grenoble (GIP FIPAG)

5 rue Roland Garros, 38320 Eybens - France  
Tel 00 334 565 24641  
Fax 00 334 565 24650  
http://www.ac-grenoble.fr  
Personnes de contact:  
Jean Noël PACHOUD

e-mail: jean-noel.pachoud@ac-grenoble.fr

### GRETA SAVOIE

88, avenue de Bassens  
73000 BASSENS, France  
Personne de contact: Lourdes FERNANDES  
e-mail : lourdes.fernandes@ac-grenoble.fr

Tél :00 33479602525

Fax :00 33479602526

e-mail : gretaca@ac-grenoble.fr

www.gretasavoie.fr

### SNTF / DSF – Syndicat National des Téléphériques de France

Alpespace , bâtiment Annapurna

24, rue St Exupéry

73800 FRANCLIN, FRANCE

Personne de contact: Serge RIVEILL

e-mail : s.riveill@sntf.org

Tél :00 33479266070

Fax :00 33479960871

www.sntf.org

### ADSP – Association nationale des Directeurs de Pistes et de la sécurité de stations de sport d'hiver

SPVB, La Croisette

73440 Les Menuires , FRANCE

Personne de contact: Christian HOTTEGINDRE

e-mail : adsp.france@valleedesbelleville.fr

Tél : 00 33 479006447

e-mail : adsp.france@valleedesbelleville.fr

www.adsp.org

### REGIE DES PISTES DE VAL D'ISERE

Mairie de Val d'Isère

BP 260 73155 VAL D'ISERE Cedex

Personne de contact: Jean lou COSTERG

e-mail : services.pistes@valdisere.fr

Tél : + 33 479060210

Fax : + 33 479061880

e-mail : services.pistes@valdisere.fr

www.valdisere.com

## BULGARIE

### ЦЕНТЪР ЗА РАЗВИТИЕ И ВНЕДРЯВАНЕ НА ЕВРОПЕЙСКИ ПРАКТИКИ CENTRE POUR LE DEVELOPPEMENT ET L'INNOVATION

Rue Krasna kitka No 9, 1618, Sofia, Bulgarie

Personne de contact: Tsvetelina KANEVA,

Tel: 00 359 888 783872

e-mail: drkaneva@abv.bg

### НАЦИОНАЛНА СПОРТНА АКАДЕМИЯ „В. ЛЕВСКИ” ACADEMIE NATIONALE DES SPORTS « V. LEVSKI »

Studentski grad, 1700, Sofia, Bulgarie

Personne de contact : prof. Daniela DASHEVA

Tel : 00 359 898 776595

e-mail : dani\_dash@yahoo.com

Tel /Fax : 00 359 296 25148

e-mail : intrelations@nsa.bg

### ПАМПОРОВО АД

### ПAMPOROVO AD

rue « Dunav » No3,4700, Smolyan, BULGARIE

Tel : +359 309 58518, fax : +359 309 58110,

Personne de contact: Zahari SHOPOV

Tel: 00 359 899 986712

e-mail : zshopov@pamporovoresort.com

www.pamporovoresort.com

## ROUMANIE

### Universitatea Transilvania din Braşov

### L'Universite Transilvania de Brasov

B-dul Eroilor nr.29 Brasov 500036 Roumanie

Personne de contact: Carmen BARNA

Tel: 00 40 268 413000

Fax: 00 40 268 474060

e-mail: carmenbarna@unitbv.ro

www.unitbv.ro

### Asociația Națională a Salvatorilor Montani din România SALVAMONT

### Asociation Nationale des Sauveteurs en Montagne de Roumanie SALVAMONT

Adresse : str. Ecaterina Varga nr. 23 cod 500003, Brasov,

Tel/Fax:+400268471517

www.osalvamont.ro

Personnes de contact :

Mircea OPRIS, President

Tel. : 0040726686690

Sabin CORNOIU, secrétaire général

Tel.: 0040722211042

sabin.cornoiu@cjgorj.ro

### Asociația PARTENER-Grupul de Inițiativă pentru Dezvoltarea Locală

### Asociation PARTENER-le Groupement d'Initiative pour le Développement Local

Str. Vasile Conta, nr. 42 700106 Iași România

Personne de contact: Cătălin ILAȘCU

Tel: 00 40 232 217884

Fax: 00 40 232 270502

e-mail: catalin@asociatia-partener.ro

www.asociatia-partener.ro

### SC Ana Teleferic SA

Braşov -Poiana Braşov, Hotel SPORT

Personne de contact: Ion RUFĂ

Tel: 00 40 268 407330

Fax: 00 40 268 407332

e-mail: rufai@anateleferic.ro

www.anateleferic.ro

Ce projet a été financé avec le soutien de la Commission européenne.

Cette publication n'engage que son auteur et la Commission n'est pas responsable de l'usage qui pourrait être fait des informations qui y sont contenues.